

Accusé de réception en préfecture
 076-217603844-20181213-D122-1218-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2018
 Date de réception préfecture : 17/12/2018

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20 Mme Martine HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18) (puis 21 Mme Bérengère CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18) (puis 20 M. Clément FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18) (puis 19 Mme Martine HERBERT partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
- votants par procuration	7 (puis 6 Mme Martine HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18) (puis 5 Mme Bérengère CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18) (puis 6 M. Clément FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18) (puis 7 Mme Martine HERBERT partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 17 décembre 2018.

xxx

L'an deux mille dix-huit, le jeudi treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 4 décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18), M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT) (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18), M. Clément FOUTEL (partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Martine HERBERT	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE (pour une partie de la séance, Mme HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18 et partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Bérengère CASTANET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, Mme CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18)
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN (pour une partie de la séance, M. FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18)
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE

Absents :

M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine DECHAMPS est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.122/12.18**Objet :** Site mon-enfant.fr

Avenant à la convention d'habilitation informatique

Délibération n°: D.122/12.18

**Objet : Site mon-enfant.fr
Avenant à la convention d'habilitation informatique**

Madame MIZAC rappelle que, afin de faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a créé le site *mon-enfant.fr* pour permettre aux familles de disposer d'une information personnalisée sur les différents modes d'accueil (collectifs et individuels) et ce, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissement d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs) financés par les allocations familiales.

Par délibération n° D.127/10.16 du 6 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'habilitation informatique concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil petite enfance et par le centre de loisirs. Cette convention n'intégrait toutefois pas les places disponibles des structures d'accueils périscolaires.

Or, aujourd'hui, La Cnaf demande que ces places soient incluses dans la convention. Il est donc nécessaire de prévoir la signature d'un avenant à la convention initiale.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer à la convention d'habilitation informatique *mon-enfant.fr*, signée avec la Cnaf le 14 octobre 2016, les structures d'accueils périscolaires,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention d'habilitation informatique relative à la mise à jour du site *monenfant.fr* à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Cnaf,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

